



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
29 juin 2012
Français
Original: anglais

Sixième session

Vienne, 15-19 octobre 2012

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application de la Convention des Nations Unies
contre la criminalité transnationale organisée et
des Protocoles s'y rapportant: Protocole visant à prévenir,
réprimer et punir la traite des personnes, en particulier
des femmes et des enfants**

Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 5/2 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, intitulée "Application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée". Il vise à informer la Conférence, à sa sixième session, des activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

2. Depuis octobre 2010, date à laquelle a eu lieu la cinquième session de la Conférence, le nombre d'États parties au Protocole relatif à la traite des personnes est passé à 150, la Grèce, Haïti, l'Inde, la Micronésie (États fédérés de) et le Maroc ayant ratifié le Protocole en 2011 et le Burundi, l'Éthiopie et le Viet Nam en 2012.

* CTOC/COP/2012/1.



II. Activités visant à aider les États à appliquer le Protocole

3. L'ONU DC continue d'aider les États Membres de multiples façons dans la lutte mondiale contre la traite des personnes, lutte qui repose sur la poursuite des délinquants, la prévention et la protection et les partenariats. Cette lutte est restée l'une des grandes priorités des travaux de l'ONU DC au cours de la période considérée, la mise en place de partenariats étant la caractéristique commune de ces travaux aux échelons national, régional et international.

4. En février 2012, l'ONU DC a publié une stratégie globale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants afin de définir clairement ses activités et priorités dans les domaines suivants: a) fourniture d'une assistance technique pour l'application du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; b) appui à la coopération et à la coordination interinstitutions; et c) gestion du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La stratégie globale met en avant la complémentarité des travaux entrepris par l'ONU DC pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et expose la direction que prendront les actions et les engagements de l'ONU DC dans ces domaines.

5. Au niveau opérationnel, l'ONU DC a fourni une assistance technique à plus de 80 pays de toutes les régions pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et a soutenu des actions régionales et interrégionales contre ces deux phénomènes. L'ONU DC a mis au point et publié de nombreux outils techniques, manuels et documents de réflexion en vue de doter les systèmes nationaux de justice pénale de moyens supplémentaires pour appliquer les dispositions du Protocole relatif à la traite des personnes. Ces outils, manuels et documents occupent une place centrale dans les travaux et activités que l'Office mène au siège et dans ses bureaux extérieurs par le biais de ses programmes thématiques et régionaux. Les outils et publications ont été diffusés par divers moyens, y compris les sites Web (plus de 80 000 téléchargements à ce jour), les activités de formation, les envois postaux et la distribution dans le cadre des réunions et conférences officielles, ainsi que de façon continue dans les bureaux extérieurs de l'ONU DC.

6. L'ONU DC a continué de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales afin de réaliser les objectifs du Protocole et de promouvoir une approche globale et multidisciplinaire face au caractère multidimensionnel du problème de la traite des personnes.

7. L'ONU DC a continué de coordonner les travaux du Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes qui, dans l'intérêt d'une meilleure coordination et coopération, réunit les principaux organismes des Nations Unies et organisations internationales engagés dans la prévention et la lutte contre la traite des personnes. L'Assemblée générale a chargé le Directeur exécutif de l'ONU DC de coordonner les activités du Groupe, qui visent actuellement à renforcer la cohérence des politiques menées dans le cadre de la lutte internationale contre ce fléau.

8. En 2010, un groupe de travail a été créé pour améliorer l'efficacité du Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes. Ce groupe de travail est composé d'organisations membres qui se sont engagées à participer régulièrement aux consultations du Groupe de coordination interinstitutions. En juin 2011, en marge de la dix-septième session du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenue à Genève, le groupe de travail a organisé une séance d'information destinée aux États Membres et a convenu d'élaborer une série de documents sur les nouveaux problèmes qui se posent en matière de lutte contre la traite des personnes. En 2011, des questions prioritaires ont été identifiées à l'issue d'actives consultations basées sur l'examen des activités entreprises ces dernières années dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes.

9. L'élaboration d'une série de cinq documents d'orientation a été annoncée lors d'une séance d'information à l'intention des États Membres, qui s'est tenue à New York en mai 2012. Pour les organisations internationales, cette série constituera l'occasion de s'exprimer d'une seule voix en vue de relever les défis considérables qui se poseront dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes au cours des 10 prochaines années. On espère que la série servira de catalyseur pour promouvoir des priorités stratégiques communes et une meilleure cohérence des politiques et des programmes. Les deux premiers documents seront publiés en octobre 2012.

10. Les travaux se sont poursuivis dans le cadre de l'Initiative mondiale des Nations unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), le but étant de mobiliser à la fois les acteurs étatiques et non étatiques afin d'éradiquer la traite des êtres humains, notamment en encourageant la création de partenariats pour entreprendre une action commune contre cette forme de criminalité. Tout au long de la période considérée, l'ONUDC a exécuté plusieurs activités opérationnelles communes dans le cadre de l'initiative UN.GIFT, notamment une série de programmes nationaux conjoints d'assistance technique auxquels participent au moins deux membres du Comité directeur de l'UN.GIFT, qui est composé d'organisations internationales, et des partenaires nationaux. En novembre 2011, l'ONUDC a lancé, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un programme de ce type, au Rwanda, pour: a) améliorer la connaissance et la compréhension de la traite des personnes auprès des principales parties prenantes au sein des pouvoirs publics et de la société civile; b) doter les responsables de la détection et de la répression et les agents de l'immigration de moyens supplémentaires afin de détecter les cas de traite des personnes et d'y répondre; c) sensibiliser le public rwandais et les dirigeants locaux aux différentes formes de traite des personnes et aux risques qui y sont associés; et d) créer des mécanismes d'orientation et de soutien aux victimes par le biais de la formation et de l'assistance. Pendant la période considérée, des programmes conjoints d'assistance technique du même type ont été élaborés et/ou mis en œuvre en Bolivie (État plurinational de), en Égypte, au Pakistan et en Serbie, ainsi qu'en Asie centrale.

11. L'ONUDC préside le Groupe mondial sur la migration pendant la deuxième moitié de l'année 2012 et joue un rôle de premier plan pour renforcer le soutien interinstitutionnel fourni aux États Membres avant le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en 2013. Le Groupe mondial sur la migration est un groupe interinstitutions qui rassemble les

chefs de secrétariat d'institutions pour promouvoir une mise en œuvre plus large de tous les instruments et normes internationaux et régionaux relatifs aux migrations, ainsi que pour encourager l'adoption d'approches plus cohérentes, plus complètes et mieux coordonnées du problème des migrations internationales. L'une des grandes réalisations de la présidence de l'ONU DC sera la publication, à la fin de l'année 2012, d'un document thématique sur la protection des migrants et des migrations contre l'exploitation criminelle.

12. L'ONU DC a également conclu plusieurs accords de coopération bilatérale avec d'importants partenaires internationaux. La traite des personnes est l'un des domaines couverts par un mémorandum d'accord signé en avril 2012 par l'ONU DC et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), dans lequel ils ont convenu d'unir leurs efforts pour lutter contre le crime que constitue la traite des êtres humains au sein de l'industrie des voyages et du tourisme. En avril 2012, l'ONU DC et l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) ont signé un accord de travail visant à renforcer leur coopération dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la sécurité humaine. En avril 2012 également, l'ONU DC et l'OIM ont signé un accord dans lequel ils se sont engagés à coopérer plus étroitement pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et améliorer la gestion des frontières.

13. En plus des travaux qu'il réalise par le biais de ces mécanismes interinstitutions à l'échelle mondiale, l'ONU DC répond aux demandes des États Membres, dans le cadre de ses programmes mondiaux contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, en proposant son expertise dans les domaines suivants: a) assistance législative; b) réponses de la justice pénale et coopération internationale; c) collecte de données et recherche; d) prévention et sensibilisation; et e) protection et aide aux victimes.

A. Assistance législative

14. L'ONU DC a continué de fournir aux États plusieurs mesures d'assistance législative pour leur permettre d'élaborer une législation nationale efficace en conformité avec les exigences du Protocole. Les activités menées par l'ONU DC dans le domaine de l'assistance législative consistaient notamment à évaluer les besoins législatifs, à contribuer sur le plan fonctionnel aux projets de loi, à fournir une contribution et une assistance fonctionnelles et techniques pendant les ateliers de rédaction des textes de loi et à évaluer le respect de la législation nationale en vigueur.

15. Dans le cadre de l'assistance technique qu'il fournit à toutes les régions, l'ONU DC continue de diffuser et d'utiliser systématiquement ses principaux documents techniques comme la *Loi type contre la traite des personnes* (publié en 2009) tant pour les pays de *common law* que pour les pays de droit civil.

16. En janvier 2011, l'ONU DC a terminé les évaluations juridiques nationales qu'il avait entreprises au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan pour vérifier si la législation relative à la lutte contre la traite des personnes était conforme au cadre juridique national, afin de fournir

une assistance juridique ciblée, y compris un renforcement des capacités pour l'élaboration des textes de loi.

17. Un examen des lois et des politiques régionales entrepris à la demande de l'ONUDC et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes (UN-Women), sous les auspices de l'UN.GIFT, a débouché sur la publication, en avril 2011, d'un rapport intitulé *Responses to Human Trafficking in Bangladesh, India, Nepal and Sri Lanka*. Le rapport examine les lois nationales, identifie et analyse les principales lacunes législatives et politiques, et fournit des recommandations pour mettre en place des mesures plus efficaces contre la traite des personnes.

18. En mars 2012, un atelier régional a été organisé au Cap-Vert pour apporter un soutien aux acteurs béninois, guinéens et togolais chargés d'élaborer une législation contre la traite des personnes.

19. En mai 2012, l'ONUDC a terminé les travaux préparatoires entrepris avec les autorités burundaises pour élaborer une nouvelle législation contre la traite des personnes.

B. Réponses de la justice pénale et coopération internationale

20. Afin de garantir la mise en œuvre des cadres juridiques nationaux contre la traite des personnes, l'ONUDC continue d'élaborer, de produire et de diffuser des outils et des documents pour aider les États Membres à combler les lacunes identifiées dans les mesures pénales prises pour lutter contre la traite des personnes. À cet égard, les outils ont été adaptés de façon à répondre aux besoins spécifiques des pays et pour que les principaux acteurs apprennent à les utiliser efficacement.

21. La réponse des agents de détection et de répression de première ligne face aux cas de traite des personnes et aux victimes éventuelles de la traite a toujours été au cœur des préoccupations de l'ONUDC. En ne reconnaissant pas les victimes de la traite comme telles, les réponses de la justice pénale risquent de s'avérer inefficaces du point de vue de la collecte des preuves et/ou de la protection des victimes.

22. Élaboré, lancé et diffusé par l'ONUDC en 2011, le manuel intitulé "First Aid Kit for Use by Law Enforcement Responders in Addressing Human Trafficking" fait en sorte que les intervenants de première ligne, notamment les organismes de détection et de répression, disposent des connaissances élémentaires pour identifier et répondre correctement aux victimes de la traite des personnes. La conduite des intervenants de première ligne peut affecter la qualité et la quantité des preuves et influencer le succès des poursuites engagées, de même qu'elle peut avoir un impact sur le traitement ultérieur des victimes.

23. Les activités de formation aux fins du renforcement des capacités sont demeurées un élément essentiel de l'assistance fournie par l'ONUDC au cours de la période sous examen. Dans le cadre de son Programme mondial contre la traite des êtres humains, l'ONUDC a lancé une initiative de formation à l'échelle internationale afin d'améliorer l'uniformité et l'organisation de toutes les formations pertinentes. L'initiative est mise en œuvre par une équipe de professionnels expérimentés issus de divers milieux, notamment les services de détection et de répression, la justice pénale et la psychologie, et possédant une

expérience dans la traite des personnes. Pour former les futurs éducateurs, l'initiative s'appuie également sur un cursus de l'ONUDC développé à partir du Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale. L'objectif de l'initiative est de renforcer les capacités nationales de lutte contre la traite des personnes en fournissant aux éducateurs les outils et les connaissances nécessaires pour organiser d'autres activités de formation au sein des autorités nationales, complétées par les contributions de spécialistes en justice pénale et de prestataires locaux de services aux victimes. En 2011, des praticiens fidjiens, maliens, portugais et ukrainiens ont bénéficié de cette formation. En février 2012, l'ONUDC a organisé, en République bolivarienne du Venezuela, un atelier destiné à la formation des éducateurs.

24. Les policiers, gardes frontière et officiers de l'immigration, procureurs, agents du système judiciaire, points de contact nationaux chargés de la lutte contre la traite des personnes et prestataires de services aux victimes ont également bénéficié d'une formation en ligne sur les prescriptions du Protocole relatif à la traite des personnes. Les thèmes abordés incluaient: l'identification des cas de traite, les techniques d'interrogatoire des victimes, l'examen des scènes de crime et des preuves matérielles, et la protection et l'aide aux victimes et aux témoins. Pendant la période considérée, l'ONUDC a organisé et mis en œuvre (et/ou a contribué sur le plan fonctionnel et technique à) plus de 23 ateliers de formation liés à la justice pénale mettant l'accent sur la lutte contre la traite des personnes.

C. Collecte de données et recherche

25. La connaissance des contextes spécifiques nationaux, régionaux et internationaux de la traite des personnes et les recherches s'y rapportant sont des conditions préalables à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies de lutte contre la traite des êtres humains et le développement des politiques fondées sur la collecte. De telles informations sont primordiales pour dépasser la compréhension actuelle, partielle, des crimes et des violations des droits humains que la traite occasionne.

26. La collecte de données et la recherche permettent également à l'ONUDC de conseiller et d'aider les États Membres à mettre en œuvre les Protocoles, et de cibler ses efforts dans les domaines exigeant une attention particulière. La recherche façonne également le contenu des outils et des documents créés afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole par les États Membres.

27. Suite à l'adoption du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/293, l'ONUDC a entrepris certaines démarches, en 2011, pour produire le prochain rapport mondial de l'ONUDC sur la traite des personnes, qui sera publié au dernier trimestre de l'année 2012.

28. Lancée par l'ONUDC en octobre 2011, la base de données de jurisprudence relative à la traite des personnes contribue largement à réduire le déficit de connaissances. La base de données permettra aux juges, procureurs, décideurs politiques, médias, chercheurs et autres parties concernées d'accéder à tout moment à des affaires documentées et des décisions judiciaires et d'en tenir compte pour traiter les questions et les cas liés à la traite des personnes. La base de données

contribue également à l'interprétation et l'application uniformes du Protocole et des lois nationales, permet à l'utilisateur de consulter les pratiques en vigueur dans les différentes juridictions et améliore les connaissances relatives au délit de traite des personnes. Depuis son lancement, la base de données a continuellement été mise à jour et contient actuellement les détails de plus de 400 affaires. Grâce à un partenariat avec Avocats sans frontières, plus de 300 résumés de jurisprudence supplémentaires devraient être téléchargés par l'ONUSUDC et mis à la disposition du public d'ici à la fin de 2012.

29. L'ONUSUDC a continué d'élaborer et de publier une série de documents de réflexion abordant des thèmes liés à la traite des personnes et portant plus spécifiquement sur les lacunes identifiées ou les barrières éventuelles à la mise en œuvre du Protocole relatif à la traite des personnes. En avril 2011, l'ONUSUDC a publié un document de réflexion intitulé *Transnational Organized Crime in the Fishing Industry: Focus on Trafficking in Persons, Smuggling of Migrants and Illicit Drugs Trafficking*. L'étude a tenté de vérifier s'il existait un lien entre la criminalité transnationale organisée et l'industrie de la pêche et d'identifier les vulnérabilités de cette industrie.

30. L'UN.GIFT.HUB, un mécanisme virtuel d'exploitation des connaissances sur Internet, visant à sensibiliser et à échanger les connaissances sur la traite des personnes (disponible au www.ungift.org/knowledgehub), a été lancé à la fin de l'année 2010. L'ONUSUDC a continué de le développer pour en faire une plate-forme publique incontournable consacrée à la recherche d'informations techniques dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes. En plus d'ajouter du contenu dans le site Web, l'ONUSUDC a développé l'infrastructure technique et les fonctionnalités de ce dernier. En janvier 2011, le site Web a remporté le Prix ONU 21 dans la catégorie Gestion de la connaissance/TIC pour son efficacité en tant qu'outil de sensibilisation et de partage des connaissances.

D. Prévention et sensibilisation

31. Le Protocole relatif à la traite des personnes fait obligation aux États parties d'adopter des mesures de prévention de caractère social et économique et d'entreprendre des recherches et des campagnes de sensibilisation à l'intention des victimes potentielles de la traite et des clients potentiels des services proposés par ces victimes. Cet aspect de la lutte contre la traite des personnes fait intervenir des acteurs extrêmement divers qui doivent coopérer pour concevoir et mettre en œuvre ces initiatives. L'ONUSUDC appuie les États et autres parties prenantes dans leurs efforts de prévention et dans l'élaboration de campagnes nationales, régionales et internationales de sensibilisation à la traite des personnes s'adressant à différents publics.

32. De plus en plus d'États ont continué d'adopter la Campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains de l'ONUSUDC qui est devenue leur campagne nationale de sensibilisation à la traite des personnes. Au niveau international, la campagne a été utilisée afin de soutenir l'appel à contributions pour le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

33. Afin de prévenir la traite des personnes et de sensibiliser le public à ce problème, l'ONU DC continue de participer à des campagnes, expositions et autres événements médiatiques, et coopère non seulement avec les États Membres, mais aussi avec les principaux acteurs internationaux du secteur public, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

34. En avril 2012, l'ONU DC et l'Organisation mondiale du tourisme ont organisé un événement à l'intention des États Membres intitulé "Améliorer la lutte contre la traite des êtres humains dans le contexte du tourisme". L'événement visait à sensibiliser le public aux réalités cachées de la traite des personnes dans le secteur du tourisme sexuel, ainsi qu'à marquer la volonté commune de l'OMT et de l'ONU DC de collaborer pour lutter contre ce problème.

E. Protection et aide aux victimes

35. L'ONU DC encourage la protection et l'aide aux victimes de la traite des personnes en évaluant les services d'aide aux victimes dans les différents pays et en organisant des ateliers de formation et des campagnes de sensibilisation. À travers l'assistance technique qu'il fournit, l'Office préconise également une approche centrée sur la victime.

36. L'ONU DC est un acteur clef dans la fourniture de l'aide aux victimes de la traite des personnes et il s'est engagé auprès de la société civile, non seulement sur le plan de l'assistance politique et technique, mais aussi en tant que gestionnaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Grâce aux dons des gouvernements, du secteur privé et du grand public, le Fonds s'emploie à fournir une aide humanitaire, juridique et financière aux victimes de la traite des personnes.

37. Le Mécanisme de microfinancement est une initiative du Fonds. Le premier appel à propositions a été ouvert le 8 mars 2011 et clôturé le 30 avril 2011. Les organisations non gouvernementales et les consortiums ou coalitions dirigés par des organisations non gouvernementales admissibles peuvent solliciter une subvention allant jusqu'à 25 000 dollars des États-Unis par an sur une période de 3 ans. Le Mécanisme de microfinancement 2011 comportait deux critères que toutes les propositions devaient respecter: il devait s'agir d'initiatives transfrontalières ou interrégionales d'aide aux victimes et elles devaient proposer des voies de droit efficaces aux victimes de la traite des personnes. À ce jour, le Mécanisme a reçu plus de 250 candidatures et accordé des subventions à 11 organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance internationale directe aux victimes de la traite des personnes.

38. En décembre 2011, l'ONU DC et l'Organisation internationale pour les migrations ont organisé un atelier commun, en Albanie, à l'intention des agents consulaires et des officiers de liaison albanais travaillant dans les pays voisins et les États membres de l'Union européenne, et des responsables consulaires étrangers travaillant en Albanie. L'atelier a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre une approche multidimensionnelle coordonnée pour lutter contre la traite des personnes, axée, dans la mesure du possible, sur la prévention et la prestation de services aux victimes. L'atelier a été conçu pour favoriser le développement professionnel et soutenir les services des diplomates et des officiers de liaison en leur permettant de

mieux comprendre les questions liées aux migrations et à la traite des personnes dans le contexte de la libéralisation des visas. L'atelier visait également à améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les pays d'origine, de transit et de destination.

III. Conclusion

39. La nouvelle Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants a été créée au sein du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'ONUDC pour matérialiser la Stratégie mondiale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. La Section continuera de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation, de renforcement des capacités et de promotion de l'application du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif aux migrants. Elle continuera également de faciliter la coopération entre les organisations dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes puisque l'ONUDC demeurera actif au sein des instances et des initiatives interinstitutions comme l'UN.GIFT, le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et le Groupe mondial sur la migration.
